



**Groupe de
Recherche
Action Droits
de l'Enfant
Mali**

CIPCRE

**RAPPORTS D'EVALUATION FINALE DU
PROJET RÉGIONAL « RENFORCEMENT DE L'ENVIRONNEMENT
PROTECTEUR DE L'ENFANT PAR LA PARENTALITÉ POSITIVE ET
ÉDUCATION À LA NON-VIOLENCE (REPEPPEN) »**

Période : 01 octobre 2022 – 30 septembre 2025 (36 mois)

Région d'intervention : Le projet est mis en œuvre dans **13 zones d'intervention** dont 4, au Benin:



Production de l'élève ayant obtenu le 1^{er} prix du concours « Mon action local contre le châtiement corporel »

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS	3
RÉSUMÉ	4
CONTEXTE GÉNÉRAL	4
PRINCIPALES CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS	4
RECOMMANDATIONS.....	5
LEÇONS APPRISSES	6
1. INTRODUCTION	8
1.1 OBJET DE L'ÉVALUATION.....	8
1.2 MOTIF ET OBJECTIF DE L'ÉVALUATION	8
1.3 MISSION D'ÉVALUATION.....	8
2. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	9
2.1 MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION.....	9
2.2 ÉVALUATION CRITIQUE	10
3. CONDITIONS GÉNÉRALES	11
4. EVOLUTION DE LA PERFORMANCE DU PARTENAIRE PORTEUR DE PROJET	12
5. EFFICACITÉ DU PROJET EN MATIÈRE DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT	13
5.1 PERTINENCE DU PROJET.....	13
5.2 COHÉRENCE DU PROJET	13
5.3 EFFICACITÉ DU PROJET	14
5.4 EFFICIENCE DU PROJET	19
5.5 EFFETS SUPÉRIEURS DU PROJET EN MATIÈRE DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT	19
5.6 VIABILITÉ/DURABILITÉ DU PROJET	20
6. QUESTIONS TRANSVERSALES	22
7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	22
7.1 CONCLUSIONS	22
7.2 RECOMMANDATIONS.....	23
7.3 LEÇONS APPRISSES	24
ANNEXES	26

LISTE DES ABRÉVIATIONS

- **REPEPPEN**: Renforcement de l'Environnement Protecteur de l'Enfant par la Parentalité Positive et Éducation à la Non-violence
- **KiRA**: KinderRechte Afrika (droits de l'enfant Afrique)
- **BMZ**: Ministère Fédéral Allemand
- **ESGB** : Espace Solidarité Globale Bénin
- **PAORP-VWC**: Pan African Organization for Research and Protection on Women and Children
- **CIPCRE**: Cercle International pour la Promotion de la Création
- **GRADEM**; Groupe de Recherche Action Droits de l'Enfant Mali
- **ReSPESD**: Réseau des Structures de Protection des Enfants en Situation Difficile
- **OSC**: Organisation de la Société Civile
- **SDE**: Service Déconcentré de l'Etat
- **CCPE**: Conseil Commune de Protection de l'Enfant
- **CDPE**: Conseil Départemental de Protection de l'Enfant
- **DDASM**: Direction Départementale des Affaires Sociales et de la Microfinance
- **MPP**: Moniteur de la Parentalité Positive
- **CPC**: Comité de Protection Communale
- **CLPE**: Comité Local de Protection de l'Enfant

RÉSUMÉ

Le projet « Renforcement de l'environnement protecteur de l'enfant par la parentalité positive et l'éducation à la non-violence » (REPEPPEN) a été conçu afin d'améliorer la protection et le bien-être des enfants au Bénin, Cameroun, Mali et Ghana à travers la sensibilisation, la formation et l'accompagnement des parents, des éducateurs et de la communauté.

L'évaluation finale a permis de constater des avancées significatives dans plusieurs domaines :

- Une meilleure compréhension de la parentalité positive par les enfants, parents, enseignant et leaders religieux favorisant des pratiques éducatives basées sur le respect, l'écoute et l'encouragement.
- Une réduction notable des pratiques violentes ou punitives dans les familles et dans les établissements scolaires ciblés.
- Un renforcement des compétences des acteurs communautaires dans la prévention et la prise en charge des situations de violence ou de négligence envers les enfants.
- Une amélioration de la collaboration entre familles, structures éducatives et services sociaux pour créer un environnement protecteur durable pour les enfants.

Cependant, certaines limites ont été relevées parmi lesquelles : la persistance de certaines pratiques traditionnelles tolérant la violence, l'insuffisance des moyens financiers pour assurer un suivi régulier et la nécessité de renforcer davantage l'implication des autorités locales et des leaders communautaires.

En conclusion, le projet a contribué de manière significative à la promotion d'un environnement protecteur et non-violent pour les enfants. Il a posé les bases d'une dynamique communautaire favorable à la parentalité positive, tout en mettant en lumière les défis à relever pour garantir la durabilité des acquis et l'élargissement des actions à d'autres communautés.

CONTEXTE GÉNÉRAL

La protection de l'enfant est un enjeu majeur pour garantir son bien-être, son développement et sa participation citoyenne. Dans de nombreux contextes parmi lesquels le Bénin, les enfants restent exposés à la violence physique, verbale, psychologique ou institutionnelle. Le projet visait à renforcer l'environnement protecteur de l'enfant à travers :

- la promotion de la **parentalité positive** ,
- la **sensibilisation et la formation** à l'éducation non violente pour les parents, les éducateurs et les communautés,
- et le renforcement des **mécanismes communautaires et institutionnels** de lutte contre les violences basées sur le genre.

PRINCIPALES CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS

La mise en œuvre du projet a permis aux principaux bénéficiaires de témoigner de ce qui suit.

1. Renforcement des capacités parentales et éducatives

- 100 parents; 100 leaders traditionnels et religieux, 100 enseignants ont été formés à la parentalité positive et à l'éducation non-violente.
- Une proportion de 86 % des parents et leaders religieux ayant participé aux discussions en focus group témoignent avoir adopté de nouvelles pratiques éducatives fondées sur l'écoute, le dialogue et la gestion positive des conflits.

2. Réduction des pratiques violentes

- Les enquêtes de suivi, comme outil de monitoring en cours de projet, indiquent que 89% des familles accompagnées affirment avoir abandonné des châtements corporels ou violences verbales au profit de punitions positives.
- Les enseignants et éducateurs formés affirment lors de nos séances de sensibilisation et de suivi d'initiatives des élèves avoir remplacé les punitions violentes par des méthodes éducatives constructives.

3. Mobilisation communautaire

- Mise en place au Bénin de 8 comités communautaires de protection de l'enfant actifs dans la sensibilisation et l'accompagnement des familles.
- Organisation de campagnes de sensibilisation ayant touché environ 8.000 membres de la communauté (parents, leaders locaux, jeunes).

4. Amélioration de la coordination institutionnelle

- Renforcement de la collaboration entre les structures éducatives, sociales et les autorités locales.
- Élaboration d'outils et référentiels pratiques pour le suivi des cas de violence ou de négligence.

5. Impacts observés sur les enfants

- 81% des enfants ayant été questionnés lors du sondage rapportent un sentiment accru de sécurité et de confiance dans leur famille et leur école.
- Une participation accrue des enfants aux activités éducatives et communautaires a été constatée.

Ces résultats montrent que le projet a atteint une partie importante de ses objectifs, tout en soulignant que la consolidation des acquis et l'extension des actions à d'autres zones géographiques restent nécessaires pour obtenir un impact sur le long terme.

RECOMMANDATIONS

À la lumière des résultats obtenus et des limites observées, plusieurs orientations sont proposées pour assurer la continuité des actions et la durabilité des acquis du projet :

1. Consolidation des acquis auprès des parents et éducateurs

- Organiser des sessions de rappel et d'approfondissement sur la parentalité positive et l'éducation non-violente.
- Mettre en place un dispositif de suivi personnalisé des familles ayant déjà bénéficié du projet afin de renforcer leurs bonnes pratiques.

2. Renforcement de la mobilisation communautaire

- Appuyer la pérennisation et le fonctionnement des comités communautaires de protection de l'enfant.
- Encourager l'implication des leaders communautaires, religieux et traditionnels pour accroître l'adhésion sociale.

3. Institutionnalisation et partenariat

- Intégrer les approches de parentalité positive dans les programmes scolaires et les plans locaux de développement social.
- Développer des partenariats avec les services sociaux, les ONG et les institutions publiques pour mutualiser les ressources et étendre la portée du projet.

4. Communication et sensibilisation continue

- Produire des supports adaptés (guides pratiques, émissions radio, capsules vidéos) afin de renforcer la sensibilisation à large échelle.
- Promouvoir le partage d'expériences réussies pour inspirer d'autres communautés.

5. Renforcement du suivi et de l'évaluation

- Mettre en place un système de suivi participatif impliquant parents, enfants et comités locaux.
- Collecter régulièrement des données quantitatives et qualitatives afin de mesurer les changements de comportement et adapter les interventions.

6. Durabilité financière et extension

- Mobiliser des financements additionnels (bailleurs, collectivités locales, initiatives privées) pour élargir le projet à d'autres zones.
- Encourager la contribution volontaire des communautés pour soutenir les activités locales (cotisations, volontariat, entraide).

Ainsi, l'après-projet doit s'orienter vers la consolidation, l'institutionnalisation et l'extension des actions afin de garantir que les acquis en matière de protection de l'enfant, de parentalité positive et d'éducation non-violente soient durables et généralisés.

LEÇONS APPRISES

La mise en œuvre du projet « Renforcement de l'environnement protecteur de l'enfant par la parentalité positive et l'éducation à la non-violence » a permis de dégager plusieurs enseignements utiles pour les interventions futures :

1. L'efficacité de la parentalité positive

Les formations et ateliers ont démontré que lorsque les parents disposent de connaissances et d'outils pratiques, ils sont capables de transformer leurs pratiques éducatives, en privilégiant le dialogue et l'encouragement au lieu de la punition.

2. La mobilisation communautaire comme levier essentiel

L'implication des comités communautaires et des leaders locaux a favorisé l'acceptation sociale du projet et la diffusion rapide des messages. Cela montre que la communauté est un acteur incontournable dans la protection durable des enfants.

3. La participation active des enfants

Donner la parole aux enfants et les associer aux activités a renforcé leur confiance et leur sentiment de sécurité. Cela rappelle que leur implication est un facteur clé dans la réussite des programmes de protection.

4. La collaboration inter-institutionnelle

La synergie entre écoles, familles, services sociaux et autorités locales a permis une meilleure coordination et un suivi plus efficace des cas de violence ou de négligence.

5. La nécessité de l'adaptation culturelle

Les actions ont été mieux acceptées lorsqu'elles ont été adaptées aux réalités culturelles et sociales locales. L'intégration des pratiques positives déjà existantes dans les traditions a facilité l'adhésion des familles.

6. Durabilité et suivi à long terme

La mise en œuvre a montré que les changements de comportement nécessitent du temps et un accompagnement régulier. La durabilité du projet dépend donc d'un suivi continu, d'un ancrage institutionnel et d'une appropriation communautaire.

1. INTRODUCTION »

1.1 OBJET DE L'ÉVALUATION

Le projet « Renforcement de l'environnement protecteur de l'enfant par la parentalité positive et l'éducation à la non-violence » vise à promouvoir une société plus respectueuse des droits de l'enfant à travers le renforcement des capacités des parents, des éducateurs, des enfants et des communautés. Il met l'accent sur la parentalité positive, la prévention des violences faites aux enfants et la promotion des pratiques éducatives non violentes dans les familles, les écoles et les structures communautaires.

Mis en œuvre au niveau régional avec l'appui de partenaires institutionnels et communautaires, le projet entend renforcer le cadre de protection de l'enfant en favorisant un changement durable des comportements et des mentalités. Il agit à travers des activités de sensibilisation, de formation, de plaidoyer et de mise en réseau des acteurs œuvrant pour la protection de l'enfant.

L'évaluation finale du projet vise à apprécier la qualité de la mise en œuvre, le degré d'atteinte des objectifs spécifiques et globaux, ainsi que l'impact des interventions sur les bénéficiaires directs (parents, enfants, éducateurs) et indirects (communautés et institutions locales). Elle permettra également d'identifier les bonnes pratiques, les défis rencontrés et les leçons apprises en vue de capitaliser l'expérience et d'orienter les futures interventions.

1.2 MOTIF ET OBJECTIF DE L'ÉVALUATION

L'évaluation finale du projet est motivée par la nécessité d'apprécier les résultats obtenus à l'issue de sa mise en œuvre, de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs fixés et d'analyser les changements réels produits sur les bénéficiaires directs et indirects. Elle vise également à tirer les leçons apprises, identifier les bonnes pratiques ainsi que les limites rencontrées afin d'améliorer la planification et la gestion de futures interventions similaires. Enfin, cette évaluation répond à une exigence de redevabilité envers les partenaires techniques et financiers, les communautés bénéficiaires et les institutions impliquées dans la protection de l'enfant.

Les objectifs spécifiques de l'évaluation finale sont les suivants :

- Analyser qualitativement et quantitativement le niveau d'atteinte des indicateurs au regard des objectifs du projet et des activités afférentes ;
- Dégager les changements induits par le projet chez les acteurs clés et particulièrement chez les enfants, les parents et les enseignants au sein des communautés et des écoles ;
- Déterminer la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité du projet ;
- Faire une analyse rétrospective et prospective des performances des quatre organisations porteuses du projet, dans leur rôle individuel et collectif ;
- Réaliser l'analyse SWOT du projet au niveau local pendant sa mise en œuvre ;
- Répertorier les leçons clés tirées de la mise en œuvre du projet dans la perspective d'améliorer la performance future des acteurs de mise en œuvre
- Formuler des recommandations et suggestions contextuelles pour la pérennisation des acquis du projet et pour de prochaines interventions similaires.

1.3 MISSION D'ÉVALUATION

Après la formalisation de la procédure lors de l'atelier régionale à Tamale (Ghana), des réunions en ligne visant à l'harmonisation des approches ont été faites avec l'ensemble des partenaires du projet et la participation active de KiRA représentée par la coordonnatrice des projets

régionaux. L'équipe de mise en œuvre du projet ayant été l'acteur majeur d'exécution des activités, elle a été jugée la mieux outillée pour mener à bien l'évaluation finale, d'autant plus qu'interagir avec des focus group sur des questions de parentalité requiert la confiance des communautés. Cette équipe étant déjà intégrée dans la communauté, elle a obtenu par ailleurs les informations nécessaires et les outils adéquats pour la réussite de la mission d'évaluation. Lors des différents échanges préparatifs de l'évaluation, les points suivants ont été discutés :

- Le contexte de l'intervention et les contraintes temporelles du projet ;
- Les attentes de KiRA et des organisations de mise en œuvre par rapport aux objectifs et aux indicateurs ;
- L'inventaire des outils de monitoring du projet et rapports produits (baseline, fiches de capitalisation, témoignages...);
- Les points stratégiques sur lesquels le projet souhaite avoir des précisions à savoir l'adoption ou non par l'équipe du projet et par les bénéficiaires des mesures recommandées à travers les différentes formations déjà exécutées depuis octobre 2022 ;
- Le niveau actuel et les formes d'application actuelles des thématiques : parentalité positive et éducation à la non-violence.

L'équipe du projet se constitue simplement en accompagnateur afin de faciliter le travail des enquêteurs recrutés et formés par l'équipe du projet pour administrer les questionnaires aux des communautés cibles du projet. Afin d'évaluer au mieux la portée du projet et la fonction de multiplicateur des personnes formées par le projet, les personnes questionnées n'ont pas été directement formées par le projet mais ont bénéficié des initiatives des leaders formés.

2. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

2.1 MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION

L'évaluation a suivi une approche **mixte** (quantitative et qualitative) afin de recueillir des données fiables, diversifiées et représentatives. Elle s'est déroulée en plusieurs étapes :

- **Revue documentaire** : analyse des rapports du projet, des données de suivi, des guides de formation et autres documents pertinents.
 - **Collecte de données de terrain** : mobilisation d'outils participatifs (sondages et focus groups pour l'essentiel) pour obtenir la perception et l'expérience des bénéficiaires directs (enfants, parents, leaders communautaires) et des acteurs institutionnels.
 - **Triangulation des données** : comparaison entre données documentaires, données de terrain et témoignages afin d'assurer la fiabilité des résultats.
- **Outils de collecte des données de terrain**
 - **Sondages / questionnaires structurés** : utilisés pour recueillir des données quantitatives auprès des parents, enfants et enseignants (ex. sur l'évolution des pratiques parentales et éducatives).
 - **Entretiens individuels semi-structurés** : menés avec des responsables de projet, leaders communautaires et acteurs institutionnels pour le choix de la population cible.
 - **Discussions de groupe (focus group discussions)** : organisées avec des groupes distincts de parents, d'enfants et leaders religieux et traditionnels pour explorer les perceptions partagées, les changements observés et les défis rencontrés.
 - **Observations directes** : dans les écoles et communautés, afin de constater l'application des pratiques de parentalité positive et d'éducation non violente.

- **Études de cas** : pour illustrer de manière concrète certains changements significatifs dans les familles ou les établissements scolaires.

- **Mesures de protection des participants**

Afin d'assurer la sécurité et la dignité des participants et la confidentialité des informations transmises, plusieurs mesures ont été mises en place :

- **Consentement éclairé** : chaque participant a été informé des objectifs, de l'utilisation des données et de son droit de retrait avant de donner son accord.
- **Anonymat et confidentialité** : les données collectées ont été rendues anonymes et traitées de manière confidentielle pour protéger l'identité des participants.
- **Protection des enfants** : Autorisation parentale obtenue avant toute participation d'un enfant ; méthodologie adaptée à l'âge et à la maturité des enfants (langage simple, outils ludiques comme dessins ou jeux de rôle) et présence d'un adulte de confiance non parenté à l'enfant pour éviter toute influence lors des entretiens avec les mineurs.
- **Environnement sûr** : les discussions ont été organisées dans des lieux sécurisés, accessibles et non intimidants pour les participants.
- **Formation des enquêteurs** : les équipes de collecte de données ont été formées aux principes éthiques, à la sensibilité culturelle et à la gestion des situations de détresse éventuelles.
- **Référéncement** : un mécanisme a été prévu pour orienter toute personne révélant une situation de violence ou de vulnérabilité vers les services compétents.

2.2 ÉVALUATION CRITIQUE

L'approche méthodologique adoptée pour la présente évaluation peut être considérée comme globalement **adéquate** au regard des objectifs poursuivis et du contexte d'intervention.

- En effet, le recours à une combinaison d'outils variés, tels que les questionnaires, les entretiens individuels et les discussions de groupe, a permis d'assurer une triangulation des données et de croiser les perceptions issues de différentes catégories d'acteurs, notamment les parents, les enfants et les autorités religieux et traditionnelles. Cette diversité d'outils a favorisé une compréhension nuancée des effets du projet, en intégrant aussi bien des données quantitatives, à travers des indicateurs mesurables, que des données qualitatives issues des témoignages spontanés et récits d'expérience plus réfléchis des bénéficiaires.
- Par ailleurs, l'approche méthodologique a été marquée par une forte dimension participative, permettant d'ancrer l'évaluation dans les réalités vécues par les parties prenantes et de renforcer la légitimité des constats formulés.
- Les dispositions prises en matière d'éthique et de protection des participants – notamment le respect de l'anonymat, la confidentialité des informations recueillies et le consentement éclairé – a également constitué un gage de fiabilité et de respect des normes en vigueur, en particulier lorsqu'il a s'agi de l'implication des enfants.

Cependant, il convient de souligner que l'approche évaluative choisie n'est pas exempte de **limites**, comme toute démarche évaluative.

- La première réside dans le risque de biais de désirabilité sociale : certains répondants, notamment parmi les parents et les leaders religieux et traditionnels, ont pu avoir tendance à fournir des réponses conformes aux attentes perçues plutôt qu'à refléter leur

- vécu réel. De même, la nature sensible des thématiques liées à la parentalité et à l'éducation non violente a pu conduire à une sous-déclaration de certaines pratiques, influant la fiabilité des données.
- Une autre limite concerne la représentativité de l'échantillon. Dans la mesure où l'ensemble des personnes impactées et des groupes cibles n'a pas toujours pu être couvert, les résultats présentés doivent être interprétés avec une certaine prudence quant à leur extrapolation.
 - À cela s'ajoutent les contraintes logistiques et temporelles inhérentes à ce type d'exercice, qui peuvent limiter la profondeur des analyses et la capacité à évaluer les changements dans la durée. En effet, compte tenu de sa temporalité, l'évaluation s'est essentiellement concentrée sur les résultats immédiats du projet, ce qui ne permet pas d'apprécier pleinement l'impact à long terme du projet sur les pratiques parentales et éducatives.

En définitive, l'approche méthodologique retenue demeure pertinente et adaptée au contexte, en ce qu'elle a permis de recueillir des données riches et diversifiées, tout en respectant les standards éthiques. Néanmoins, la reconnaissance de ses limites s'avère indispensable afin d'interpréter les résultats avec rigueur et de proposer des recommandations réalistes pour de futures interventions.

3. CONDITIONS GÉNÉRALES

Au lancement du projet, les **conditions contextuelles** se caractérisaient par : un environnement institutionnel fragile, une mobilisation des acteurs encore limitée. Ces conditions de départ constituaient à la fois des opportunités et des contraintes pour la réalisation des objectifs fixés. Dans la zone du projet au Bénin il existait déjà des actions similaires menées par des structures étatiques et non-étatiques (parmi lesquelles Plan Bénin, Direction Départementale des Enseignements, EDUCO-Benin, etc) proposant des alternatives aux châtiments corporels. Des dispositions institutionnelles, tel les règlements intérieurs des lycées et collèges proposant des méthodes bienveillantes avaient également été préalablement adoptés. Néanmoins l'ensemble de ces initiatives trouvaient leur limite dans leur mise en œuvre insatisfaisante.

Les **principaux problèmes identifiés** au démarrage concernaient : la persistance de pratiques éducatives violentes, le manque de sensibilisation des parents et enseignants, la faible coordination des structures locales, ou encore l'insuffisance de mécanismes de protection de l'enfant. Ces problématiques représentaient des obstacles majeurs à l'atteinte de l'objectif global du projet.

Parallèlement, **certains potentiels** existaient déjà et pouvaient être mobilisés pour la réussite de l'initiative. Parmi eux figuraient : l'engagement croissant des communautés locales autour des questions de protection de l'enfant, la présence de partenaires techniques expérimentés, la volonté politique de promouvoir des approches de parentalité positive, ou encore la disponibilité de lois et textes juridiques.

Au cours de la mise en œuvre, plusieurs **changements significatifs** ont été observés dans ces conditions initiales. D'une part, certains problèmes se sont atténués grâce aux actions du projet, telles que : l'amélioration des capacités des acteurs communautaires, la diffusion de messages de sensibilisation et le renforcement des structures locales. D'autre part, de nouvelles contraintes sont apparues, liées notamment à : l'instabilité institutionnelle, les ressources limitées, ou les résistances socioculturelles persistantes.

En parallèle, les potentiels identifiés au départ se sont consolidés et élargis. On a notamment pu noter : une appropriation accrue des bonnes pratiques par les familles et écoles, une meilleure coordination interinstitutionnelle, et l'émergence de relais communautaires jouant un rôle moteur dans la pérennisation des acquis.

Dans l'ensemble, l'évolution des conditions, problèmes et potentiels au fil du projet a démontré la pertinence de l'intervention, tout en soulignant la nécessité d'une adaptation continue aux dynamiques contextuelles.

4. EVOLUTION DE LA PERFORMANCE DU PARTENAIRE PORTEUR DE PROJET

Le projet a été mis en œuvre par une équipe disposant de qualifications diversifiées et adaptées aux exigences des activités prévues. L'équipe de coordination était composée de professionnels expérimentés en gestion de projets de développement, dotés de compétences en suivi-évaluation, planification stratégique et gestion budgétaire. Le personnel technique incluait des spécialistes en protection de l'enfance, en éducation et en accompagnement psychosocial, ce qui a permis d'assurer une mise en œuvre conforme aux standards de qualité. Des agents de terrain, issus majoritairement des zones d'intervention, ont apporté leur connaissance du contexte local et renforcé la pertinence culturelle et sociale des actions.

Au cours du projet, certains ajustements organisationnels sont intervenus afin de répondre aux besoins émergents et d'optimiser la performance. Des renforcements de capacités ont été organisés pour améliorer les compétences du personnel, notamment dans les domaines de la parentalité positive, des critères d'évaluation et analyse des statistiques et des données.

ENTITÉS	FORCES	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
ESGB	<ul style="list-style-type: none"> - Les techniciens disposent d'une meilleure connaissance de la zone et sont outillés pour les différentes activités ; - Le personnel du projet est complet et motivé ; - ESGB de part ce projet a eu une meilleure connaissance des méthodes éducatives utilisées en milieu scolaire - l'ESGB s'affiche aujourd'hui comme une référence pour une parentalité positive et une éducation non violente - L'ESGB dispose désormais d'outils et stratégies sur la parentalité positive et l'éducation non violente 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence d'une maîtrise parfaite du champ de l'éducation par l'ESGB au début du projet ; - Difficulté de transport de la logistique sur le terrain faute de véhicule ; - Zone d'intervention de l'ESGB depuis plusieurs années trop restreinte par rapport aux 	<ul style="list-style-type: none"> - Opportunité d'impact en travaillant dans les collèges pour soutenir le corps enseignant a obtenir de meilleurs résultats sans violence; - Collaboration avec le ministère de l'enseignement ; - Synergie d'action avec les SDE et les OSC renforcée ; - Bon ancrage communautaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Incertitude des financements de projets ; - Perte de personnel qualifié ; - Risque de terminer les actions de l'ESGB dans les écoles.

		besoins de la population béninoise.		
--	--	-------------------------------------	--	--

5. EFFICACITÉ DU PROJET EN MATIÈRE DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

5.1 PERTINENCE DU PROJET

La conception du projet et de ses objectifs ont démontré une forte pertinence par rapport aux besoins exprimés par les groupes cibles ainsi qu'aux priorités locales et institutionnelles. En effet, le projet s'est inscrit dans un contexte marqué par des défis persistants liés à la protection de l'enfance, aux pratiques éducatives violentes et au manque de dispositifs de soutien aux familles. Les enquêtes et consultations menées en vue même de la conception du projet ont révélé un besoin urgent de renforcer les capacités parentales, de promouvoir une éducation non violente à différents niveaux et de créer un environnement protecteur favorable au développement harmonieux des enfants. Les objectifs du projet ont été définis afin de répondre directement à ces besoins identifiés.

5.2 COHÉRENCE DU PROJET

Le projet REPEPPEN s'inscrit dans un environnement marqué par la coexistence de plusieurs programmes et initiatives poursuivant des objectifs similaires ou complémentaires dans le domaine de la protection de l'enfance, de la promotion de la parentalité positive et de l'éducation non violente. À ce titre, le projet se montre globalement cohérent en ce qu'il s'aligne avec les priorités nationales, les politiques sectorielles et les actions d'autres acteurs de développement.

5.2.1 Cohérence interne - Complémentarité avec d'autres interventions de l'ESGB

Par ailleurs, l'ESGB et toutes les organisations de mise en œuvre ont pu renforcer leurs propres missions institutionnelles à travers ce projet, en consolidant leur rôle d'acteurs clés de la promotion de la parentalité positive et de l'éducation non violente. L'intervention a donc fait preuve de pertinence en ce qu'elle a permis une convergence réussie entre les besoins des communautés bénéficiaires, les priorités nationales, les objectifs des organisations partenaires et les lignes directrices du bailleur de fonds. L'ESGB étant déjà actif dans la protection de la familles, ce projet s'est retrouvé en parfaite harmonie avec les autres projets, programmes et actions que mènent l'organisation. REPEPPEN s'est avéré être une continuité des efforts fournis par L'ESGB pour le bien être de la famille en parfaite cohérence avec les normes et critères internationaux pertinents auxquels la structure adhère.

Enfin en ce qui concerne les priorités du donateur (BMZ), le projet s'est pleinement inscrit dans les orientations stratégiques de la coopération allemande, en particulier dans ses volets relatifs aux droits humains, à la protection sociale et au renforcement de la société civile. L'accent mis sur l'autonomisation des parents, la réduction des violences éducatives et la sensibilisation communautaire correspond étroitement aux objectifs poursuivis par le BMZ dans le domaine de la protection et du bien-être des enfants.

5.2.2 Cohérence externe - Complémentarité et synergie avec d'autres intervenants du secteur

Les témoignages, les constats observés dans la communauté et les résultats des différents entretiens, interviews et les focus groups ont prouvé que le projet s'est avéré venir renforcer les

efforts de différentes structures et programmes qui de par leurs actions ont jalonnées le chemin de la lutte contre le châtime corporel et l'abandon des responsabilités parentales. Ces efforts communs ont permis l'obtention de résultats significatifs résidant dans l'amélioration des pratiques éducatives et parentales.

Sur le plan local, le projet a fait preuve de cohérence compte tenu de son alignement avec les politiques publiques et les priorités stratégiques nationales en matière de protection de l'enfance et de promotion des droits des enfants. Il a contribué à soutenir les engagements pris par les autorités dans le cadre des plans nationaux d'éducation et de protection sociale, notamment en matière de lutte contre les violences faites aux enfants et de promotion d'une parentalité positive.

Afin de renforcer la cohérence externe du projet, d'apporter une plus-value aux interventions du secteur et d'éviter le chevauchement d'activités, le projet REPEPPEN a notamment :

- programmés des échanges trimestriels avec les **Comités Communaux de Protection de l'Enfant (CCPE)** pour leur permettre d'exercer leur mission de coordination des actions de Protection de l'enfant dans les communes d'action du projet, visant un impact accru et durable des actions du projet.
- offert un appui en formation aux Agents des Services de l'Etat sur la mise en place et bonne coordination de systèmes de lutte contre la violence éducative à travers des ateliers de plaidoyer et des actions concrètes (notamment le référencement et une meilleure prise en charge des cas de violence contre les enfants).
- **renforcé les capacités des** agents communautaires (parmi lesquels MPP, leaders religieux et traditionnels, enfants leaders et responsables d'OSC) pour in fine assurer une qualité pérenne des services de proximité.

5.3 EFFICACITÉ DU PROJET

Avec pour objectif d'accroître le bien-être des enfants dans le cercle familial, en communauté et dans les milieux éducatifs, le projet REPEPPEN en coordination avec les organisations partenaires susmentionnées, a apporté sa contribution par l'organisation de formations, de sensibilisations, d'activités de plaidoyer, de coaching et de veille.

Précisément, les partenaires de mise en œuvre s'étaient accordés sur un objectif du projet formulé comme suit « Les parents et les enfants du Mali, du Ghana, du Bénin et du Cameroun appliquent les bonnes pratiques acquises pour prévenir la violence envers les enfants ou y répondre ». Dans l'ensemble, le projet a atteint cet objectif ainsi que ses sous-objectifs (voir la matrice d'impact ci-après). Comme en témoigne les données relevées lors de l'évaluation finale, tant les bénéficiaires directs du projet (parents, enfants, enseignants, leaders communautaires) que les structures locales impliquées sont, par l'intermédiaire du projet, parvenues à améliorer leurs connaissances en matière de parentalité positive et d'éducation non violente et à développer des pratiques en la matière favorisant l'émergence d'un environnement plus protecteur pour l'enfant.

L'évaluation met en évidence que :

- **Les objectifs principaux** relatifs aux activités de sensibilisation, de formation et de diffusion de pratiques alternatives à la violence ont été largement atteints. De ces activités résulte en effet que les parents témoignent d'une meilleure compréhension des besoins de l'enfant et d'une amélioration de la communication familiale.

- **Quelques résultats supplémentaires**, au-delà des prévisions du projet, concernant l'engagement des écoles et des leaders communautaires sont également visibles, notamment par l'adoption de codes de conduite ou la mise en place de mécanismes de médiation.

Malgré ces avancées, l'évaluation finale a également pu relever :

- Une **résistance de certains parents et enseignants** qui perçoivent les approches non violentes comme une remise en cause de l'autorité traditionnelle.
- Des **tensions ponctuelles dans certaines communautés** où les leaders religieux ou traditionnels n'adhèrent pas pleinement aux messages du projet.

Il est par ailleurs utile de mentionner certains résultats différenciés relevés lors de l'évaluation finale :

- **Hommes/Femmes** : Les mères se sont montrées généralement plus réceptives aux pratiques de parentalité positive, tandis que certains pères restent plus réservés face aux changements proposés. Toutefois, une prise de conscience croissante est observée chez les hommes impliqués dans les groupes de discussion.
- **Enfants/Adultes** : Les enfants rapportent une diminution des violences physiques à l'école et à la maison, et une amélioration de leur capacité à s'exprimer. Les adultes reconnaissent un bénéfice en termes de relations plus harmonieuses, mais estiment que le processus exige du temps et des efforts supplémentaires.
- **Leaders traditionnels et communautaires** : Leur implication s'est révélée déterminante pour légitimer le projet. Certains se sont positionnés en véritables relais, tandis que d'autres demeurent réticents, ce qui crée une disparité dans l'impact selon les localités.

Buts	Indicateurs		
	Valeur initiale (réelle)	Valeur cible (objectif)	Valeur atteinte à la fin du projet
Objectif du projet : Les parents et les enfants du Mali, du Ghana, du Bénin et du Cameroun appliquent les bonnes pratiques acquises pour prévenir la violence envers les enfants ou y répondre.	Entre 2019 et 2021, 5.284 cas de violences faites aux enfants ont été enregistrés par les 4 organisations partenaires dans les 4 pays.	D'ici à la fin du projet, au moins 2.000 cas de violences à l'égard des enfants seront signalés dans les 13 zones du projet par des acteurs formés ou par la population sensibilisée et transmise aux services compétents.	A la fin du projet, 701 cas de violences à l'égard des enfants ont été signalés et transmis aux services compétents au Bénin dans les 4 zones du projet par les acteurs formés et la population sensibilisée.
	Environ 80% des parents interrogés dans les 4 pays partenaires sont	Au moins 70 % des parents interrogés à la fin du projet ont déclaré avoir	A la fin du projet 83% des parents interrogés (soit 200 sur 240) à la fin du projet disent avoir renoncé aux

Buts	Indicateurs		
	Valeur initiale (réelle)	Valeur cible (objectif)	Valeur atteinte à la fin du projet
	d'avis que « celui qui aime bien punit » et justifient ainsi les violences faites aux enfants.	renoncé aux châtimens corporels dans leur éducation.	châtiments corporels dans leur éducation, avec une proportion de 90% (108 sur 120) de femmes et de 77 % (92 sur 120) d'hommes.
	Les 4 partenaires de mise en œuvre GRADEM, PAORP-VWC, ESGB et CIPCRE-Cameroun ne communiquent que rarement entre eux et sur les conseils de KiRA, bien qu'ils soient confrontés à des problématiques similaires.	Les 4 partenaires de mise en œuvre GRADEM, PAORP-VWC, ESGB et CIPCRE-Cameroun échangent régulièrement entre eux sur leurs travaux dans le domaine des droits de l'enfant et partagent systématiquement leurs approches, leurs publications et leurs questionnements.	Après la première rencontre régionale organisée au Bénin, les partenaires avaient élaboré une stratégie de communication et d'échange à travers les forums créés et des réunions en ligne. Tout au long du projet, chaque premier lundi du mois, une rencontre mensuelle eut ainsi lieu entre les 4 partenaires et KiRA. Les échanges de partage d'expériences et le travail de coordination se sont aussi poursuivis à travers différents forums Whatsapp.

Sous-objectifs	Indicateurs		
	Valeur initiale (réelle)	Valeur cible (objectif)	Valeur obtenue à la fin du projet
1. Les responsables des 13 zones d'intervention du projet sont en mesure de mettre en œuvre des mécanismes adaptés localement pour promouvoir une parentalité positive et une	Dans 2/4 pays du projet (Bénin, Cameroun), des outils spécifiques ont été développés pour prévenir les violences à l'école et dans les centres de loisirs (codes de conduite). Mais il n'existe pas d'outils spécifiques pour la protection des enfants dans les familles, ni de codes de conduite pour les parents et les chefs traditionnels.	À la fin du projet, au moins 2 mécanismes communautaires sont en place dans chacun des 4 pays du projet pour promouvoir la parentalité positive et l'éducation non violente (parents délégués formés, chartes communautaires pour la protection de l'enfance, etc.)	A la fin du projet 5 mécanismes communautaires (250%) ont été mis en place au Bénin (Moniteur Parentalité Positive, leaders religieux et traditionnels, les sensibilisations et restitutions organisées par les pools de compétences et les OSC et SED.

Sous-objectifs	Indicateurs		
	Valeur initiale (réelle)	Valeur cible (objectif)	Valeur obtenue à la fin du projet
éducation non violente.			
	Les services décentralisés de l'État (justice, santé publique, action sociale, administration locale, forces de sécurité, etc.) ont encore besoin de connaissances législatives spécifiques, d'outils pédagogiques et de bonnes pratiques de gestion de cas pour soutenir les enfants et les familles dans leurs domaines d'expertise respectifs et les poursuivre. Souvent, il y a encore un manque de coordination entre les services pour le bon exercice de leurs rôles.	Au moins 32 représentants de l'État béninois (90 représentants de l'Etat sur tout le projet) ont renforcé leurs compétences en termes de connaissance de la loi, d'utilisation des outils pédagogiques et des bonnes pratiques en matière de prise en charge des cas et ont ensemble identifié et défini des possibilités de collaboration pour la protection et l'accompagnement des enfants concernés.	A la fin du projet 32 représentants des différents services décentralisés de l'Etat au Bénin (8F-24 H) (100%) ont renforcé leurs compétences en matière de connaissance de la loi, d'utilisation d'outils didactiques et de bonnes pratiques dans la gestion des cas et ont identifié et défini ensemble des possibilités de collaboration pour la protection et l'accompagnement des enfants concernés.
	Les OSC locales en particulier offrent des conseils aux enfants et aux familles concernés et mènent un travail de plaidoyer et de sensibilisation à la protection de l'enfance. Cependant, ils manquent de connaissances et de savoir-faire juridiques spécifiques en termes de méthodes d'éducation positive, ainsi que d'outils didactiques pour la diffusion et la mise en œuvre des textes juridiques.	Des représentants de 40 OSC béninoises (145 OSC pour tout le projet) présentent dans les réseaux locaux de protection de l'enfance des connaissances juridiques spécifiques et des savoir-faire en matière de méthodes d'éducation positive, ainsi que des outils didactiques pour diffuser et appliquer les textes juridiques.	A la fin du projet 40 représentants d'OSC béninoises (17 F – 23H) (100%), des réseaux locaux de protection de l'enfance ont des connaissances légales spécifiques et un savoir-faire en matière de méthodes d'éducation positive, ainsi que des outils didactiques pour diffuser et appliquer les textes juridiques.

Sous-objectifs	Indicateurs		
	Valeur initiale (réelle)	Valeur cible (objectif)	Valeur obtenue à la fin du projet
2. Dans les pays du projet, 8.700 enfants et adolescents ont des compétences de vie qui leur permettent de promouvoir un comportement positif à l'école, dans la famille et dans la communauté.	<p>Dans les 4 pays d'intervention, des mécanismes de prévention de la violence ont été mis en place dans certaines écoles.</p> <p>Cependant, dans les 58 écoles du projet, il n'existe pas de programmes spécifiques pour développer les compétences de vie des enfants/adolescents, entre autres pour mieux se protéger contre la violence ou pour faire valoir les droits des enfants.</p>	<p>À la fin de la deuxième année du projet, 20 écoles au Bénin dans les 4 zones béninoises du projet disposent de 20 clubs (58 écoles et 58 clubs dans tout le projet) de compétences de la vie quotidienne, avec un total de 290 membres actifs.</p>	<p>A la fin du projet, les 20 écoles béninoises des 4 zones du projet au Bénin disposent de 20 clubs de compétences de la vie quotidienne (100%), avec un total de 512 membres actifs (176,5%).</p>
	<p>Les élèves dans les zones d'intervention ne savent généralement pas comment s'engager activement pour la non-violence à l'école et à la maison.</p>	<p>2.175 élèves dans 20 écoles béninoises (8.700 élèves dans 58 écoles pour tout le projet) ont des compétences quotidiennes pour pouvoir s'engager activement dans la non-violence à l'école et à la maison.</p>	<p>A la fin du projet, 4.853 élèves (parmi lesquels 2.857 filles) (223%) dans les 20 écoles béninoises du projet ont des compétences quotidiennes pour pouvoir s'engager activement dans la non-violence à l'école et en famille.</p>
	<p>3 enfants sur 4 dans la zone du projet subissent une discipline violente. C'est pourquoi eux-mêmes ne connaissent généralement pas les mesures éducatives positives ou les mécanismes d'autoprotection.</p>	<p>70% des enfants interrogés à la fin du projet dans les 13 zones d'intervention peuvent citer au moins 3 bonnes pratiques pour la non-violence dans l'éducation et pour leur propre protection.</p>	<p>A la fin du projet, l'évaluation finale a révélé que 100% des enfants interrogés (240) dans le cadre de groupes de discussion (focus-group) dans les 4 zones béninoises peuvent citer au moins 3 bonnes pratiques pour la non-violence dans l'éducation et pour leur propre protection.</p>
3. Des approches transférables	<p>Il existe 3 guides généraux de bonnes pratiques en matière de</p>	<p>Un guide commun de bonnes pratiques en matière de</p>	<p>Un guide commun de bonnes pratiques en matière de parentalité</p>

Sous-objectifs	Indicateurs		
	Valeur initiale (réelle)	Valeur cible (objectif)	Valeur obtenue à la fin du projet
à l'échelle internationale pour promouvoir une parentalité positive et une éducation non violente ont été testées et diffusées au Mali, au Bénin, au Ghana et au Cameroun.	protection de l'enfance de KiRA et de ses partenaires. 3 des 4 organisations partenaires disposent de documents spécifiques sur la parentalité positive (CIPCRE-Cameroun, ESGB) et les châtiments corporels (GRADEM), mais chacune ne reprend pas les approches des autres organisations et n'a pas été testée pour sa transférabilité dans d'autres contextes.	parentalité positive et d'éducation non violente, basé sur les expériences des 4 organisations partenaires, est mis à la disposition d'au moins 300 acteurs de la protection de l'enfance dans les 4 pays du projet.	positive et d'éducation non violente, basé sur les expériences des 4 organisations partenaires, a été élaboré, imprimé en 300 exemplaires et mis à la disposition d'au moins 300 acteurs de protection de l'enfance.

5.4 EFFICIENCE DU PROJET

La gestion des ressources financières du projet s'est effectuée de manière rigoureuse et transparente, conformément aux normes et procédures de l'organisation de mise en œuvre ainsi qu'aux exigences du bailleur. Un système de suivi budgétaire régulier a permis de contrôler l'utilisation des fonds et d'assurer leur affectation en adéquation avec les activités planifiées.

Les dépenses ont été engagées sur la base des plans d'action trimestriel validés, avec une ventilation claire par poste budgétaire. Des mécanismes internes de contrôle (double signature, vérification comptable, rapprochements bancaires, rapports financiers périodiques) ont été mis en place afin de garantir la conformité et de réduire les risques de mauvaise gestion.

Des audits internes et externes ont été réalisés à intervalles réguliers pour attester de la fiabilité des informations financières et de la bonne utilisation des fonds. Les ajustements nécessaires ont été apportés en cours de mise en œuvre pour répondre aux éventuels écarts entre prévisions et réalisations budgétaires, tout en respectant les plafonds fixés par le bailleur.

Enfin, une communication transparente des données financières a été assurée à travers des rapports partagés avec les parties prenantes, renforçant ainsi la redevabilité et la confiance dans la gestion du projet.

5.5 IMPACT - EFFETS SUPÉRIEURS DU PROJET EN MATIÈRE DE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Le projet a généré des effets qui dépassent largement les résultats attendus dans son cadre logique.

Sur le plan positif, le projet REPEPEN a :

- favorisé une dynamique communautaire nouvelle, marquée par une prise de conscience accrue autour des thématiques abordées et une appropriation spontanée par certains acteurs non directement ciblés par les activités ;
- permis l'amélioration des relations intergénérationnelles ;
- permis la diffusion des bonnes pratiques dans des cercles sociaux ou professionnels non initialement concernés grâce aux partenariats et synergies développés ;
- contribué à la consolidation du capital social dans les zones d'intervention et au delà, en stimulant une coopération renforcée entre leaders communautaires, structures locales et familles.

Cependant, certains **effets négatifs** ont également été relevés :

- le niveau d'attentes générées auprès des populations et structures bénéficiaires du projet a parfois dépassé les capacités réelles de suivi et d'accompagnement de l'équipe du projet, tendant à entraîner une frustration et/ou une forme de dépendance envers l'équipe du projet.
- Un sentiment d'exclusion fut rapporté par certains issus d'une zone ou d'un établissement scolaire qui ne put être pris en compte par le projet compte tenu de ses choix géographiques limités.

En somme, le projet a eu un impact transformateur dépassant ses objectifs immédiats. L'intérêt accru que le projet REPEPPEN a suscité tend par ailleurs à confirmer la pertinence de son approche et suggère d'en étendre la portée par sa réplification dans d'autres zones du pays.

Buts	Indicateurs		
	Valeur initiale (réelle)	Valeur cible (objectif)	Valeur atteinte à la fin du projet
Objectif global La parentalité positive et l'éducation non violente deviennent de plus en plus une réalité dans les familles et les écoles au Mali, au Ghana, au Bénin et au Cameroun.	En moyenne, trois enfants sur quatre âgés de 2 à 14 ans sont victimes de violence à l'école et à la maison.	70% des enfants interrogés à la fin du projet ont affirmé avoir reçu une éducation bienveillante et non violente.	Au Bénin, 81% (soit 195 sur 240) des enfants interrogés à la fin du projet ont affirmé avoir reçu une éducation bienveillante et non violente, avec une proportion de 84% des filles (101 sur 120) contre 78 % des garçons (94 sur 120).

5.6 VIABILITÉ/DURABILITÉ DU PROJET

Les effets positifs engendrés par le projet sont susceptibles de se poursuivre après la fin du projet et du financement extérieur, sous réserve de certaines conditions. Les principaux résultats observés, tels que l'adoption croissante de pratiques de parentalité positive et d'éducation non violente dans les familles et les écoles ont été intégrés dans les routines et comportements quotidiens des bénéficiaires. Cette appropriation par les acteurs locaux constitue

nécessairement un facteur clé de durabilité. Il convient néanmoins de noter que la pérennisation des changements de comportement susmentionnés dépendra de l'engagement sur le long terme des groupes cibles touchés par le projet et du fonctionnement des mécanismes mis en place au sein de la communauté et des écoles à cette fin. La synergie d'action entre tous les acteurs locaux jouera par ailleurs un rôle crucial pour la durabilité des acquis du projet.

Parmi les **facteurs susceptibles de renforcer la viabilité sur le long terme** des résultats obtenus dans le cadre du projet REPEPPEN, il convient de mentionner :

- L'implication des structures locales (OSC, autorités locales et agents SED) et institutions éducatives (écoles et associations de parents) ont favorisé un ancrage institutionnel des bonnes pratiques.
- La documentation et diffusion des outils pédagogiques : bien que le projet touche à sa fin, les supports, guides et méthodologies développés peuvent continuer à être utilisés et adaptés par les acteurs locaux.
- La mise en place de structures de proximité telle que les MPP, les CPC, et les leaders religieux et traditionnels, ainsi que la mobilisation des parents, ont constitué un atout pour assurer un changement de comportement dans la durée en ce que ces relais communautaires ont permis un ancrage et une appropriation des thématiques au niveau local.
- Un système de gestion des cas de violence contre les enfants auprès des Responsables des Guichets Uniques de Protection Sociale a permis un changement structurel pour la gestion desdits cas, leur dénonciation et l'organisation de discussion à leur sujet pour un accompagnement accepté par tous.
- La mise en place de mécanismes communautaires de gestion de cas de violence destinés à améliorer l'efficacité de l'intervention des leaders : Par leur proximité ces mécanismes sont également parvenus à encourager les familles à les fréquenter. De plus la mise en place desdits mécanismes s'est faite en sollicitant la contribution des bénéficiaires permettant la prise en compte de leurs points de vue et attentes et in fine favorisant l'appropriation desdits mécanismes par les bénéficiaires.
- Les demandes de formation au profit de personnes des communautés non considérées comme cibles mettent en lumière l'intérêt des thématiques du projet et la reproductibilité de ce dernier pour l'avenir.

Cependant, **certains facteurs peuvent menacer la durabilité des effets** :

- Absence de financement pour le suivi et le renforcement continu : en l'absence de sécurisation de ressources autres que celles ayant financé le projet REPEPPEN, le suivi post projet des effets engendrés par ledit projet est rendu délicat, certains comportements risquent de régresser avec le temps.
- Conditions socio-économiques : les pressions économiques auxquelles font face les familles et les déplacements de population pourraient mettre en danger l'application continue des pratiques promues par le projet.
- Résistance culturelle ou sociale : dans certaines communautés, des normes ou pratiques traditionnelles contraires à la parentalité positive pourraient continuer de freiner l'adoption durable des comportements encouragés par le projet.

En conclusion, bien que le projet ait obtenu un impact positif et tangible dans les zones d'intervention du Bénin et au-delà, la pérennité de ces effets dépend largement de la capacité des acteurs locaux à maintenir et diffuser les pratiques acquises, ainsi que du soutien continu des institutions et communautés concernées.

6. ELEMENTS TRANSVERSAUX

Au-delà de l'évaluation des objectifs spécifiques du projet, il est pertinent de considérer les thèmes transversaux de la politique de développement, tels que le genre, l'inclusion sociale et la participation des groupes marginalisés. Le projet a contribué, dans une certaine mesure, à renforcer l'égalité des sexes en favorisant la participation active des femmes et des filles dans les activités de formation et de sensibilisation. De même, des efforts ont été constatés pour inclure des populations traditionnellement exclues (enfants vulnérables, minorités locales), ce qui a permis d'accroître l'accessibilité et la pertinence des interventions. Cependant, des obstacles subsistent, tels que les normes culturelles persistantes ou l'accès limité de certains groupes à certaines ressources, qui pourraient limiter la pleine réalisation de ces impacts transversaux.

Par ailleurs, l'analyse de l'impact sur le partenaire organisationnel révèle que le projet a eu des effets positifs au niveau institutionnel. Il a favorisé le transfert de compétences grâce à des formations ciblées, à l'accompagnement technique et au partage de bonnes pratiques. Le projet a également contribué à renforcer le positionnement du partenaire dans le réseau sectoriel, facilitant la mise en relation avec d'autres acteurs du développement, le partage d'expériences et la participation à des plates-formes d'échange. Ces effets ont potentiellement accru la capacité organisationnelle et l'efficacité du partenaire, au-delà de la durée du projet, tout en renforçant sa crédibilité et sa légitimité auprès des parties prenantes locales et internationales.

En résumé, le projet ne se limite pas à ses résultats opérationnels immédiats, mais contribue également à promouvoir des valeurs transversales et à positionner le partenaire comme acteur stratégique de lutte contre toutes formes de violences au sein de la famille, favorisant ainsi un impact au-delà des prévisions mêmes du projet.

7. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

7.1 PRINCIPALES CONSTATATIONS

La mise en œuvre du projet a permis aux principaux bénéficiaires de témoigner de ce qui suit.

1. Renforcement des capacités parentales et éducatives

- 100 parents; 100 leaders traditionnels et religieux, 100 enseignants ont été formés à la parentalité positive et à l'éducation non-violente.
- Une proportion de 86 % des parents et leaders religieux participants au focus group témoignent avoir adopté de nouvelles pratiques éducatives fondées sur l'écoute, le dialogue et la gestion positive des conflits.

2. Réduction des pratiques violentes

- Les enquêtes de suivi (monitoring en cours de projet) indiquent que 89% des familles accompagnées affirment avoir abandonné des châtiments corporels ou violences verbales au profit de punitions positives.
- Les enseignants et éducateurs formés affirment lors de nos suivis d'initiatives et activités de sensibilisations, avoir remplacé les punitions violentes par des méthodes éducatives constructives.

3. Mobilisation communautaire

- Mise en place au Bénin de 8 comités communautaires de protection de l'enfant actifs dans la sensibilisation et l'accompagnement des familles.

- Organisation de campagnes de sensibilisation ayant touché environ 8.000 membres de la communauté (parents, leaders locaux, jeunes).

4. Amélioration de la coordination institutionnelle

- Renforcement de la collaboration entre les structures éducatives, sociales et les autorités locales.
- Élaboration d'outils et référentiels pratiques pour le suivi des cas de violence ou de négligence.

5. Impacts observés sur les enfants

- 81% des enfants interrogés au cours d'un sondage rapportent un sentiment accru de sécurité et de confiance dans leur famille et leur école.
- Une participation accrue des enfants aux activités éducatives et communautaires a été constatée.

Ces résultats montrent que le projet a atteint une partie importante de ses objectifs, tout en soulignant que la consolidation des acquis et l'extension des actions à d'autres zones géographique restent nécessaires pour obtenir un impact sur le long terme.

7.2 RECOMMANDATIONS

Sur la base des principales constatations relevées au cours de l'évaluation, il apparaît que le projet a généré des effets positifs significatifs sur les bénéficiaires et les partenaires. Pour garantir la durabilité de ces acquis et assurer un impact à long terme, plusieurs axes peuvent être envisagés :

- **Institutionnalisation des bonnes pratiques**

Les méthodes et outils promus par le projet (par exemple la parentalité positive et l'éducation non violente) pourraient être intégrés de manière durable dans les programmes existants des écoles, centres communautaires et structures partenaires. Cette intégration permettrait de maintenir et de généraliser les bonnes pratiques au-delà de la durée du projet.

- **Renforcement des capacités des partenaires locaux**

Le transfert de compétences observé au sein des équipes partenaires constitue un levier pour la continuité du projet. Il est recommandé de poursuivre la formation et l'accompagnement des formateurs locaux, afin qu'ils deviennent des ressources autonomes capables de diffuser les connaissances acquises à de nouveaux groupes cibles.

- **Création de réseaux et de synergies**

Le développement de partenariats avec d'autres acteurs du secteur éducatif et de la protection de l'enfance (ONG, institutions publiques, associations de parents) pourrait renforcer la diffusion des pratiques et assurer un suivi des bénéficiaires sur le long terme.

- **Suivi et évaluation post-projet**

Mettre en place un mécanisme de suivi léger mais régulier permettra de mesurer la persistance des changements comportementaux et de détecter rapidement d'éventuelles difficultés. Cela favorisera l'ajustement des interventions futures et la capitalisation des enseignements du projet.

- **Exploration d'un nouveau projet ou extension**

Les constats indiquent des besoins persistants ou émergents chez certaines populations cibles. Il serait pertinent de concevoir un projet complémentaire ou une phase d'extension, visant à consolider les acquis, toucher de nouveaux bénéficiaires et approfondir certaines thématiques identifiées comme prioritaires (par exemple l'inclusion des enfants en situation de vulnérabilité ou le renforcement des compétences parentales dans des contextes spécifiques).

En conclusion, la durabilité des résultats du projet repose sur la combinaison d'une appropriation locale renforcée, d'un suivi structuré et de la création de synergies avec d'autres acteurs. Ces éléments constituent la base d'une stratégie post-projet efficace, qu'il s'agisse de maintenir les acquis ou de lancer de nouvelles interventions ciblées.

7.3 LEÇONS APPRISES

La mise en œuvre du projet a révélé plusieurs éléments significatifs, tant positifs que négatifs, qui méritent d'être soulignés afin de guider les futures interventions.

- **Les approches participatives favorisent l'appropriation**

La participation active des communautés, notamment des chefs traditionnels, des leaders religieux et des associations locales, a favorisé l'acceptation des pratiques de parentalité positive et de l'éducation non-violente. Lorsque les communautés se sentent propriétaires du projet, les changements de comportements sont plus durables.

- **Le renforcement des capacités des parents transforme les dynamiques familiales**

Les formations sur entre autres la communication bienveillante, la gestion des émotions, les clefs de l'éducation bienveillante, la parentalité positive ont permis à de nombreux parents de modifier leurs pratiques éducatives, réduisant les violences physiques et verbales envers les enfants.

- **La collaboration intersectorielle renforce la durabilité**

Le travail conjoint entre les services sociaux, les structures éducatives, les autorités locales et les organisations de la société civile a facilité une approche intégrée de la protection de l'enfant. Cela a également permis de renforcer les synergies et d'éviter la duplication des actions.

- **L'implication des enfants est déterminante**

L'implication des enfants dans les clubs d'enfants et les espaces de dialogue a montré qu'ils peuvent être des acteurs de leur propre protection lorsqu'ils sont écoutés et valorisés.

- **Les normes sociales restent un défi majeur**

Malgré les avancées, certaines pratiques traditionnelles et croyances continuent de justifier l'usage de la violence comme méthode éducative. Le changement des mentalités nécessite un engagement à long terme et des actions continues de sensibilisation.

- **La communication adaptée aux contextes locaux est essentielle**

Les supports et messages de sensibilisation les plus efficaces sont ceux traduits dans les langues locales et utilisant des canaux communautaires (radios rurales, théâtre participatif, causeries éducatives).

- **Le suivi-évaluation participatif améliore la qualité du projet**

L'intégration d'outils de suivi simples utilisés par les acteurs locaux a permis d'identifier rapidement les difficultés et d'adapter les interventions.

Dans l'ensemble, la mise en œuvre du projet a été largement positive, avec des résultats tangibles en termes de sensibilisation et d'adoption de pratiques de parentalité positive. Toutefois, des améliorations sont possibles, notamment en renforçant le suivi-évaluation, en adaptant davantage les interventions aux contextes locaux et en optimisant la gestion logistique et financière.

ANNEXES

- Termes de référence
- Budget
- Calendrier de l'évaluation
- Questionnaires (formulaires) et autres outils de collecte de données
- Procès-verbal de la réunion de clôture sur place